

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 24_0058**

**EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert**

**REUNION DU
8 OCTOBRE 2024**

OBJET :

RAPPORT N° 4

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES DE L'EXERCICE
2025**

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	51
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de voix en exercice :	90
Nombre de voix présentes ou représentées :	49,8
Nombre de suffrages exprimés :	49,8

Etaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE, Mme Annie CAMUEL (suppléante de M. Christophe LE DORVEN), Mme Alice BAUDET (suppléante de M. Marc GUERRINI)

Conseil régional :

Mme Estelle COCHARD

EPCI :

M. Jérôme DEPONDT, M. François FOUGEROL, Mme Alette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, M. Jean Louis RAFFIN, M. Denis GOUSSU, M. Yves VEILLOT, M. François BELHOMME (suppléant de Mme Patricia BERNARDON), Mme Armelle THERON CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Christian BICHON, Mme Corine LE ROUX

Étaient absents représentés :

Conseil Départemental :

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHE-, Mme Evelyne DELAPLACE

Conseil régional :

M. Pierre-Frédéric BILLET, Mme Sylviane BOENS

EPCI :

Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Frédéric GIROUX, Mme Virginie QUENTIN, M. Michel GIRARD, M. Gérald COIN, M. Philippe GASSELIN, M. Francis BESNARD

Pouvoirs :

Mme Sylvie HONNEUR BUCHER donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à Mme Annie CAMUEL

M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON

Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD

Mme Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT

M. Frédéric GIROUX donne pouvoir à M. Jean-Louis RAFFIN

Mme Virginie QUENTIN donne pouvoir à Mme Alette LE BIHAN

M. Michel GIRARD donne pouvoir à M. Denis GOUSSU

M. Gérald COIN donne pouvoir à M. Yves VEILLOT

M. Philippe GASSELIN donne pouvoir à M. Bruno PERRY

M. Francis BESNARD donne pouvoir à M. Olivier LECOMTE

Étaient absents non représentés :

Conseil Départemental :

M. Christophe LE DORVEN, M. Francis PECQUENARD, M. Stéphane LEMOINE, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M.

Jean BARTIER, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, M. Claude EPINETTE,

M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Patricia BERNARDON, M. Dominique

BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Jean-Luc GRARE, Mme Stéphanie

THOMAS, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, Mme Stéphanie

COUTEL, M. Eric GERARD

Secrétaire de séance : Mme Alice BAUDET

LE CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 2 octobre 2024,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport n° 4 du Président,

A DEBATTU des orientations budgétaires pour l'exercice 2025
ET EN PREND ACTE.

LE PRÉSIDENT D'EURE ET LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE





CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 octobre 2024

RAPPORT N° 4
Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025

Introduction

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR), impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus. Toutefois, les conclusions de ce débat ne lient en aucun cas l'autorité territoriale pour l'établissement du budget de la collectivité. Le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique ayant opté pour le référentiel M57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Préalablement à la présentation des propositions budgétaires de 2025, il est opportun de rappeler le contexte dans lequel s'inscrira le budget 2025.

I. Contexte

Le réseau fibre optique d'initiative publique :

Le réseau fibre optique d'initiative publique a été construit entre 2013 et 2022. Il inclut :

- un réseau fibre optique à l'abonné (FttH), dit aussi boucle locale optique mutualisée (BLOM), qui couvre fin 2023 près de 99 000 locaux (logements et locaux professionnels) éligibles sur plus de 150 communes,
- un réseau fibre optique de collecte, permettant d'assurer la collecte de nœuds de raccordements utilisés par les opérateurs commerciaux (117 NRA de montée en débit ADSL, 18 NRO du réseau FttH d'initiative publique, 6 NRA classiques, 16 NRA-ZO, etc.), ainsi que la collecte de 60 zones d'activités desservies en fibre optique dédiée aux entreprises (FttO) et de sites ponctuels FttO.

L'exploitation de ce réseau d'initiative publique (maintenance, commercialisation, etc.) est assurée par la société Eure-et-Loir THD dans le cadre d'une délégation de service publique de type affermage qui a été signée le 7 avril 2014 et dont l'échéance est le 31 mars 2031.

Eure-et-Loir Numérique doit toujours réaliser des investissements dans le réseau fibre optique d'initiative publique. Ces investissements correspondent :

- aux subventions au délégataire pour financer une partie des raccordements terminaux,

- aux ajouts au réseau pour assurer sa complétude (bâtiments existants pour lesquels les autorisations n'avaient pas été obtenues initialement) et pour y ajouter les nouveaux aménagements et nouvelles constructions,
- aux subventions au délégataire pour financer une partie des coûts d'enfouissement au-delà d'un montant annuel de 100 000 €, ainsi que les participations aux investissements des collectivités à l'initiative de ces enfouissements.

Ces investissements sont financés :

- par la redevance d'affermage du réseau versée par le délégataire et dont le montant est basé sur le nombre de locaux FttH desservis par le réseau (part fixe de la redevance), ainsi que sur le nombre de clients actifs sur le réseau FttH (part variable de la redevance),
- par les aménageurs et constructeurs pour la partie du réseau fibre optique incluse dans le périmètre de leur projet et pour leur viabilisation.

De plus, Eure-et-Loir Numérique doit encore percevoir une partie des financements au titre de la construction initiale du réseau, en particulier le solde des financements de l'Etat au titre du Plan France Très Haut Débit, ainsi que le reliquat de l'étalement sur 30 ans d'une partie des financements des EPCI.

Les recettes de fonctionnement du Syndicat

En recettes de fonctionnement, Eure-et-Loir Numérique perçoit :

- ✓ Les participations des membres,
- ✓ La redevance du délégataire pour l'exploitation du réseau, permettant le transfert à la section d'investissement pour le financement des subventions des raccordements et des autres investissements.

II. Prévision de la clôture du budget 2024

La section de fonctionnement devrait être à l'équilibre. Le compte administratif, adopté au premier semestre 2025, permettra de détailler les réalisations de l'exercice 2024.

La section d'investissement devrait être à l'équilibre, avec les subventions apportées par les EPCI.

III. Propositions budgétaires de l'exercice 2025

En 2025, les dépenses réelles d'investissement porteront principalement sur :

- la finalisation des projets d'extensions du réseau fibre optique et les projets de densifications, correspondant à la complétude et aux nouvelles constructions et aménagements,
- les subventions des raccordements fibre optique
- l'amortissement de la convention de crédits souscrite auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France (Prêteur) et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Domiciliaire) le 9 novembre 2018 pour un montant de 2,5 M€.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire des crédits afin de réaliser :

- un audit du réseau FttH sur une dizaine de secteurs ayant fait l'objet d'une opération d'enfouissement depuis la prise en affermage du réseau. Cet audit, portant sur un échantillon des enfouissements réalisés, est destiné à contrôler de manière poussée la qualité du réseau après la mise en souterrain assurée par le délégataire (ingénierie, fournitures, mise à jour du SI, etc.),
- une étude sur la résilience du réseau fibre optique d'initiative publique, qui pourrait éventuellement aboutir à la définition d'un plan d'actions à moyen terme destiné à l'améliorer.

En recettes, la redevance d'affermage continuera à augmenter en 2025 avec la maturité du réseau FttH, conformément à la Convention de la délégation de service publique.

La prévision budgétaire des frais financiers et la part en intérêts remboursée par les EPCI s'est faite avec un taux du livret A estimé à 2,75% au 1^{er} février et au 1^{er} août 2025.

Les propositions budgétaires 2025 seraient les suivantes :

- **Section de fonctionnement :**
 - Les charges de fonctionnement :

En 2025, les charges de fonctionnement du syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique seraient les suivantes :

- **Les charges afférentes à la gestion des réseaux, s'élèveraient au total à 922 645,53 €** en regroupant :
 - ✓ **Les frais de personnel estimés à 527 840,00 euros (chapitre globalisé 012).**
L'effectif est de 8 agents à temps plein dont 3 agents titulaires et 5 agents en Contrat à Durée déterminée sur emploi permanent. A cet effectif s'ajout 1 agent à temps complet recruté pour un accroissement temporaire d'activité en Contrat à Durée déterminée.
 - ✓ **Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011) pour 394 805,53 euros.**
Elles incluent notamment :
 - plusieurs missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pluridisciplinaire (AMO) comme le suivi de la DSP, l'assistance pour les dossiers de subventions etc estimées à 97 000 € HT.
 - mission de paramétrage lors de la mise en place d'un nouvel outil numérique métier dont l'objectif est d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, et d'optimiser le fonctionnement interne, estimée à environ 10 000 € HT.
 - des prestations d'un bureau d'études pour des prestations d'intégrations dans le SI de SFR sur le réseau Eure-et-Loir Numérique estimées à 30 000 € HT,
 - des prestations pour la modification ou la reprise du réseau existant estimées à 30 000 € HT.

- **Les frais financiers (chapitre 66)** correspondant aux intérêts des emprunts mobilisés et aux intérêts de la ligne de trésorerie s'élèveraient à **450 432,48 euros**.
La diminution de la prévision budgétaire par rapport aux années antérieures s'explique par le remboursement anticipé partiel des emprunts suite au versement en 2024 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de la totalité du financement restant dû à Eure-et-Loir Numérique.
La prévision budgétaire s'est faite avec un taux du livret A estimé à 2,75% au 1^{er} février et au 1^{er} août 2025.
- **Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) seraient de 38 005,00 euros.**

Les dépenses de fonctionnement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 1 411 083,01 € en 2025.

- **Les dotations aux amortissements (chapitre 042) seraient de 4 919 947,38 euros.**
- **Un virement à la section d'investissement (chapitre 023) est évalué à 672 000,00 euros.**

Ainsi, les charges de fonctionnement du Syndicat pour 2025 s'élèveraient à 7 003 030,39 euros.

o Les recettes de fonctionnement :

- Les **contributions des membres (chapitre 74)** représenteraient **367 634,00 euros**, dont :
 - ✓ **176 451,60 euros** versés par le **Département d'Eure-et-Loir**
 - ✓ **111 182,40 euros** versés par les **EPCI**,
 - ✓ **80 000,00 euros** versés par la **Région Centre**
- Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont estimés à **2 855 334,52 euros** dont :
 - o la **redevance versée par le fermier**, estimée à **2 500 000,00 euros** et le remboursement par le fermier des RODP et des taxes foncières estimées à **320,00 €**
 - o une subvention estimée à **15 000,00 €** sera sollicitée pour la prestation d'étude d'un schéma de résilience,
 - o Le **versement par les EPCI** de la part des intérêts de l'emprunt pour les investissements sur leurs territoires, s'élèveraient à **340 014,52 euros**.
- **La part salariale des titres de restauration (chapitre 013) serait de 5 197,92 euros,**

Les recettes de fonctionnement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 3 228 166,44 en 2025.

- La quote-part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat **(chapitre 042) serait de 3 774 863,95 euros.**

Ainsi, les recettes de fonctionnement du Syndicat pour 2025 s'élèveraient à 7 003 030,39 euros, permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

- **Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'investissement liées au déploiement des réseaux fibre optique supportées par Eure-et-Loir Numérique en tant que maître d'ouvrage correspondront en 2025 aux investissements pour assurer la complétude du réseau (bâtiments existants pour lesquels l'autorisation n'avait pas été obtenue initialement) et pour ajouter au réseau les nouveaux aménagements et nouvelles constructions.
Les crédits à inscrire au **chapitre 23 (Immobilisations en cours)** pour ces dépenses s'élèveraient à **800 000,00 euros** pour 2025.

- Les dépenses d'investissements liées **aux subventions d'équipement versées (chapitre 204)** s'élèveraient à **900 000 euros** pour 2025, répartis pour 700 k€ à **la subvention au délégataire des raccordements terminaux FttH et FttO** sur l'AP 2021-RACCO et pour 200 000 € de crédits hors AP pour **les frais d'enfouissement**.

- Les dépenses d'**immobilisations incorporelles (chapitre 20)** correspondraient en 2025 aux frais d'Accès au Réseau Souterrain.
Les crédits à inscrire au chapitre 20 seraient ainsi de **40 000,00 euros** en 2025.

- **Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16)** (mobilisés auprès de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole) serait de **1 706 720,29 euros**

- Les dépenses réalisées sous mandats (**chapitre 458**), comme les viabilisations ou le pré-fibrage des nouvelles constructions ou aménagements, pour des crédits estimés à **250 000,00 euros**.

Les dépenses d'investissement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 3 696 720,29 € en 2025.

- **Les amortissements des concessions et droits similaires (chapitre 040)** seraient de **3 774 863,95 euros**

Ainsi, les dépenses d'investissement s'élèveraient à 7 471 584,24 euros en 2025.

L'autorisation de programmes destinée au financement des subventions pour les raccordements finaux est la suivante :

AP 2021-RACCO

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	10,5	1,29	1,61	1,55	1,15	1,4	1,4	1,20	0,9

L'actualisation des crédits de paiement annuels de cette autorisation de programme sera proposée lors de l'adoption du Budget primitif 2025.

o Les recettes d'investissement :

- Les recettes d'investissement perçues par Eure-et-Loir Numérique au travers de subventions d'équipements des principaux co-financeurs (**chapitre 13**) correspondraient en 2025 aux financements de l'Etat et des EPCI pour le déploiement initial des réseaux fibre optique. Ces subventions d'équipement auraient un montant total de **1 629 636,86 €** :
 - ✓ **pour les EPCI**, une subvention en annuité représentant **421 282,84 euros**
 - ✓ **pour l'État, au titre du FSN**, conformément à la convention de financement signée avec la Caisse des Dépôts et transférée par avenant à l'ANCT : **1 208 354,02 euros**, correspondant à des soldes de subvention sur les composantes dessertes et raccordement FttH, ainsi que sur la collecte

- Les recettes des travaux réalisés sous mandats (**chapitre 458**) pour **250 000,00 euros** ;

Les recettes d'investissement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 1 879 636,86 € en 2025.

- Les **dotations aux amortissements (chapitre 040)**, seraient de **4 919 947,38 euros**.
- **Le virement de la section de fonctionnement** proposé serait de **672 000,00 euros**.

Les recettes d'investissement de 7 471 584,24 euros couvriraient l'intégralité des dépenses d'investissement, assurant ainsi le respect de l'équilibre budgétaire.

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN DE DÉBATTRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 ET D'EN PRENDRE ACTE.